

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le quatorze septembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint et M. LEROUGE Christian - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : Restauration scolaire – Convention avec le Conseil Départemental de l'Eure et le nouveau collège de Broglie.

Monsieur le Maire rappelle que les repas pour le service de restauration des écoles maternelle et élémentaire de Broglie étaient fournis jusqu'en juillet 2023 par la cuisine de l'ancien collège Maurice de Broglie et que le Conseil Municipal a souhaité que cette prestation se poursuive à la rentrée scolaire 2023/2024 pour l'école primaire fusionnée, avec le nouveau collège dont le Conseil d'Administration est favorable ainsi que le Conseil Départemental de l'Eure.

Toutefois, s'agissant d'une nouvelle structure, il convient donc de passer une nouvelle convention avec le Conseil Départemental de l'Eure et le nouveau collège pour la confection et la fourniture des repas pour le service de restauration de l'école de Broglie. Cette convention a pour but de fixer les modalités de cette prestation (engagements respectifs, mise à disposition d'un agent communal, horaires de livraison, prix du repas facturé, gestion des imprévus...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour la passation d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Eure et le nouveau collège Maurice de Broglie pour la confection et la fourniture des repas pour le service de restauration de l'école primaire de Broglie.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Martine DUTOUR.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 15 SEP. 2023
et Publication ou Notification
du

le Maire

